

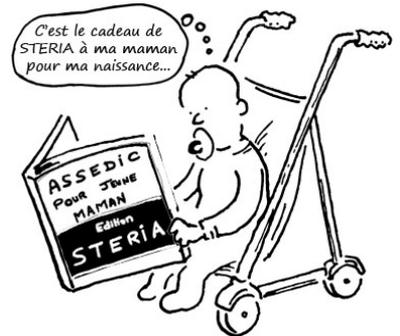
steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

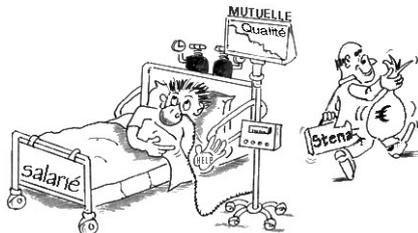
Jour 2 - 30/03/2012 - Au Groupe STERIA SCA à Issy

Le PDG est invité à écouter ses salariés !

- **Licenciée à son retour de maternité** : notre collègue et jeune maman Myriane, licenciée subitement, a sollicité le PDG pour l'écouter ce jour. Le PDG assumera-t-il ce RDV ? La direction prétend que STERIA a choisi la forme commandite par actions pour mettre ses salariés au cœur de la décision et assurer leur respect. Chapeau bas !



- **Mutuelle et Décision unilatérale** : Par décision unilatérale sans respect des règles de droit, la direction a augmenté les cotisations des salariés sans leur accord tout en baissant les prestations. Elle a même créé en 2012 une nouvelle cotisation conjoint !



- **Discrimination et Déni** : STERIA a écrit à tous ses salariés en mars 2012 qu'elle est exemplaire en matière de respect de la diversité et de non-discrimination. Comment ne pas être choqué par ce déni permanent de STERIA alors qu'elle s'est maintes fois fait pincer:
 - L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles (STERIA c\ son CHSCT) d'octobre 2009 qui souligne les suicides, incidents et risques psychosociaux ainsi que le non décompte des horaires dans l'entreprise malgré la demande de l'Inspection du travail.
 - Une dizaine de jugements (dont des arrêts de Cour d'Appel de Paris, Versailles, Bordeaux, Toulouse, Aix-en-Provence ... et de la Cour de Cassation) condamnant Steria pour discrimination syndicale sur les représentants des syndicats CGT, CFTC, CGC, STERIA Avenir et SUD que nous mettons à la disposition des salariés et de la presse.
 - Plusieurs procès-verbaux et lettre d'observation des Inspections du Travail sur la discrimination à STERIA.
 - Une décision du Défenseur des droits (ex-HALDE) en septembre 2011 concernant la discrimination subie par un salarié de STERIA malgré les saisines des représentants du personnel.



www.steria-avenir.fr

MOBILISATION OUVERTE À STERIA